
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.13PR**

concernant

**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'970'000.-
correspondant à la part de 49,515 % du financement incombant à la
Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de l'équipement de
l'étape 4.2 du Parc scientifique et technologique d'Y-Parc et l'adoption,
en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du
plan routier portant sur la réalisation de chaussées**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 25 mai 2021.

Elle était composée de Messieurs Stéphane BALET remplaçant Gaspard GENTON, Pascal GAFNER, Denis GONIN, Sébastien NOBS, Younes SEGHROUCHNI, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et M. Jean-Daniel GIRARD, Coordinateur du PST. Nous les remercions pour leurs explications et réponses aux questions des membres de la commission.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité d'une nouvelle étape de l'équipement des terrains d'Y-Parc, en vue de la vente de terrains aux entreprises qui vont s'y installer.

Les frais d'équipement seront évidemment couverts par la vente des terrains, la Ville étant impliquée à environ la moitié des parts de la société propriétaire de ces terrains.

L'entier des démarches légales d'enquêtes publiques sont abouties, sans opposition pendante. La passerelle a bénéficié de sa propre mise à l'enquête. Les appels d'offres respectant les marchés publics ont été effectués et adjugés sous réserve, pour des montants confirmant la demande de crédit du préavis. Le démarrage des travaux n'attend donc plus que la décision du Conseil communal.

La délégation municipale a rassuré la commission sur la parfaite maîtrise technique du dossier, notamment en ce qui concerne la gestion de l'évacuation de l'eau, la lutte contre les îlots de chaleur, la végétalisation, ...

La passerelle, qui ne faisait pas partie du plan partiel d'affectation initial, sera financée pour moitié par la Ville et pour l'autre moitié par la société propriétaire des terrains. La Ville obtient donc un financement effectif de 25% pour cette infrastructure favorisant la mobilité douce.

Si la passerelle est prévue pour une mobilité douce, le chemin sera réalisé dans un premier temps en tant qu'axe piétonnier. Lors de l'évolution de cette zone, notamment avec le projet d'une halte ferroviaire, le chemin pourra sans problème être élargi et bénéficier d'un

revêtement en dur. Il y a donc l'attente d'un bénéfice immédiat tout en préservant une belle évolutivité.

L'étude du préavis a été l'occasion pour la commission d'un débat riche et intéressant sur l'entier du remarquable développement d'Y-Parc qui pose des questions notamment en terme d'offres d'habitations pour les nouveaux collaborateurs, d'accès aux garderies, de la mobilité interne et sa liaison avec la Ville, ...

Conclusions :

La commission a été unanime sur la pertinence de ce préavis et salué sa qualité.

La commission émet les vœux que les prochaines infrastructures de mobilités douces, telle que la passerelle de ce préavis, fassent partie, dans la mesure du possible, de demandes de subventions cantonales et/ou fédérales.

En finalité, l'ensemble des membres de la commission, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter l'entier de ce préavis et ses quatre articles.

Christian WEILER,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Weiler', written over a horizontal line.

Rapporteur de la commission.

Yverdon-les-Bains, le 7 juin 2021